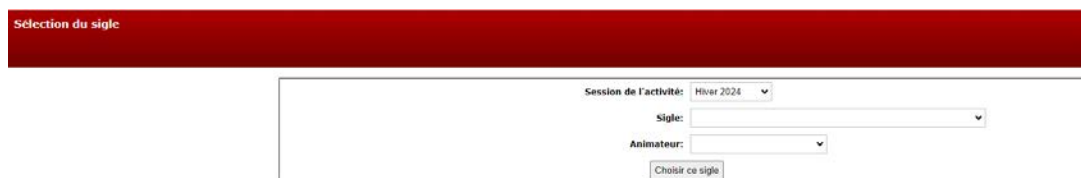


## Procédure pour indemnités relatives aux rencontres de concertation entre les responsables de la supervision de stage

### Indemnisation pour les rencontres

Seulement les chargées et chargés de cours obtiennent une indemnisation financière pour les rencontres des responsables de la supervision de stage. Toutefois, un pointage est également attribué pour la participation à ce type de rencontre. Ainsi, nous vous recommandons de faire la démarche d'indemnisation, peu importe votre statut d'emploi. Veuillez remplir le formulaire disponible sur votre « PersoNet » en sélectionnant « rencontre de concertation » et en spécifiant que la personne animatrice est la personne à la direction du département. Assurez-vous d'indiquer la bonne date et la durée réelle de votre présence à la rencontre. Le formulaire sera validé par la direction et envoyé automatiquement aux Ressources financières.



### Frais de déplacement (lorsqu'admissible)

Un formulaire est à remplir pour les frais de déplacement. Ce formulaire Excel est disponible sur le site des Finances ([www.uqtr.ca/servicedesfinances](http://www.uqtr.ca/servicedesfinances)). N'oubliez pas de conserver une preuve de stationnement, si nécessaire. Vous devez transmettre votre formulaire dûment rempli à l'assistante administrative par courriel. Pour plus d'informations, nous vous invitons à consulter la *Politique sur le remboursement des frais de déplacement, de séjour, de représentation et autres dépenses* aussi disponible sur le site des Finances.